



---

### Séance du jeudi 14 décembre 2023

---

Date de la convocation: 14/12/2023

**Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 10**

**Présents :** Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD

**Votants: 10**

**Pour:**  
10

**Représentés:**

**Secrétaire de**  
**séance:**  
**LABOURDERE**  
**Bertrand**

**Excusés:** Jean-Mathieu CASSAGNE

**Absents:**

---

### **Objet: Travaux de réfection voirie - Demande de subvention - DE\_2023\_025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état de la voie communale de Saint-André du lieu-dit « la côte » à « Larrouy » soit une longueur totale de 350 mètres, s'est considérablement dégradée (trous, brèches, fissures).

Pour garantir la sécurité des usagers de la route et les particuliers, il devient nécessaire de faire des travaux de réfection de voirie en profondeur par de l'enrobé à froid, solution la plus efficace et recommandée par le bureau d'études.

Ouïe, l'exposé du Maire, le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant du devis à la somme de 12 517,50€ HT

**DECIDE** de solliciter le Syndicat Intercommunal de Voirie (SIVU) à Vic-Fezensac, pour l'obtention d'une subvention au titre du programme DETR 2024

**ATTESTE** que ces travaux feront l'objet d'un commencement des travaux après acceptation du dossier complet de subvention ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

**ADOpte** le plan prévisionnel de financement des travaux, comme indiqué ci-dessus ;

Coût prévisionnel des travaux	12 517,50€
Dont :	
Subvention DETR 30%	3 755,00€
Autofinancement	8 762,50€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture  
et publication le 15/12/2023